

AVIS PUBLIC

2^e AVIS

VENTE POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, le vendredi **1^{er} février 2019, à 10 h 00**, pour satisfaire aux taxes municipales et aux droits de mutation impayés, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, droits, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

ATTENTION - L'article 514 de la loi sur les cités et villes prescrit que la vente ne peut avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours après la date de la seconde publication. Comme l'avis sera publié une seconde fois le 16 janvier 2019, **la vente à l'enchère publique prévue le 24 janvier 2019 est reportée au 1^{er} février 2019, à 10 h.**

La Ville de La Pocatière est une personne morale de droit public régie par la Loi sur les cités et villes, et a ses bureaux au 412, 9^e rue boulevard Desrochers, à La Pocatière (Québec), G0R 1Z0.

| Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble | Matricule et numéro de lot | Taxes dues (capital et intérêts au 10 septembre 2018) * |
|---|--|---|
| | F 3746 64 6779 | |
| Pierre Jeffrey | Lot 4 095 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, circonstances et dépendances | 16,98 \$ |
| Avenue Industrielle La Pocatière | | |
| | F 3746 75 9795 | |
| Pierre-Zoël Tremblay | Lot 4 093 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, circonstances et dépendances | 2 154,10 \$ |
| Avenue Industrielle La Pocatière | | |
| | F 4046 47 0020 | |
| Denise Dumont | Lot 4 093 939 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, circonstances et dépendances | 71,92 \$ |
| 1^{re} rue Poiré | | |

F 4149 46 3895

| | | |
|---------------------------------|---|-----------|
| Amaralice Guay | Lot 4 093 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, circonstances et dépendances | 115,51 \$ |
| Avenue de la Grande-Anse | | |

F 4149 51 5132

| | | |
|------------------------------|---|----------|
| Marie-Jeanne Lévesque | Lot 4 093 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, circonstances et dépendances | 16,98 \$ |
| Avenue Painchaud | | |

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

- Si l'enchérisseur est une personne physique, elle devra présenter une pièce d'identité avec photographie et fournir les informations et document suivants :
 - Nom, date et lieu de naissance;
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu;
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique.

- Si l'enchérisseur est une personne morale, elle devra fournir les informations suivantes :
 - Nom de la personne morale;
 - Forme juridique et loi constitutive;
 - Adresse complète et postale du siège, s'il y a lieu.
 - Nom du représentant de la personne morale (pièce d'identité)
 - Qualité du représentant (mandataire);
 - Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre).

Mode de paiement :

Le paiement doit être fait au moment de l'adjudication, soit en argent comptant, soit par mandat-poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de La Pocatière.

Droit de retrait :

L'immeuble acquis dans le cadre d'une vente pour taxes est assujéti à un droit de retrait pendant une période d'un an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la L.C.V.).

Avis aux propriétaires :

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet en capital, intérêts et frais doit être fait directement aux bureaux des services administratifs de la Ville de La Pocatière. Si vous faites plutôt le choix de procéder par paiement électronique, **il vous appartient**, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû à la date du paiement en capital, intérêts et frais **et, d'autre part**, d'en informer la Ville en faisant clairement la preuve de votre paiement pour que le processus de vente puisse être interrompu.

Publication :

En plus de la parution de cet avis dans le journal Le Placoteux, cet avis sera affiché à l'entrée de l'hôtel de ville ainsi qu'à celle de l'édifice Gérard-Dallaire, et publié sur le site Internet de la Ville (avec des hyperliens donnant accès à de l'information supplémentaire sur les emplacements visés par la vente).

Donné à La Pocatière le 11 janvier 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière